

Plan stratégique 2021 – 2023 du réseau de distribution d'électricité du GRD REW



Le contexte énergétique

Notre activité de GRD est règlementée et régulée.

Elle est aussi au centre d'enjeux régionaux, nationaux et européens.

Les acteurs institutionnels, ayant un pouvoir sur la normalisation de notre activité, ont compris le rôle déterminant de notre activité dans la concrétisation de leurs objectifs respectifs en matière d'énergie.

Nous n'avons eu de cesse d'être mis à contribution, durant ces dernières années, et en particulier cette année 2020, pour apporter des réponses concrètes et pragmatiques à ces attentes.

Nous poursuivrons cette dynamique dans les prochaines années.

Au travers de la DPR, le gouvernement souhaite assumer son rôle politique en organisant la transition énergétique suivant ses orientations politiques au moindre coût sociétal.

Le régulateur, la CWaPE, exerce sa compétence tarifaire en tenant compte de la politique générale de l'énergie telle que définie dans la législation et réglementations régionales, fédérales et européennes.

Les objectifs du gouvernement en matière énergétique sont :

- Renforcer la gestion flexible de la demande et de la production d'énergie, le stockage décentralisé et la digitalisation (smart grid ou réseau intelligent), pour permettre une intégration plus souple des énergies renouvelables dans le modèle énergétique. Les citoyens pourront également être acteurs du marché, en revendant leur propre production renouvelable et en contribuant au bon fonctionnement du réseau. Une attention particulière sera accordée aux citoyens vulnérables, afin que chacun puisse bénéficier et contribuer à cette flexibilité.
- Elaborer, dans le respect des compétences de la CWaPE et sur base d'une large réflexion tarifaire concertée avec les acteurs concernés, une tarification électrique plus lisible et novatrice, qui incite les consommateurs et/ou producteurs à devenir des acteurs de la transition énergétique. Cette tarification permettra notamment aux

consommateurs et/ou producteurs, tant résidentiels qu'industriels, de bénéficier de tarifs de consommation moins chers lorsque la production est abondante.

- Fixer comme objectifs prioritaires de favoriser la transition énergétique au moindre coût, la bonne compréhension, l'équité et l'accès de tous à l'énergie, et le fonctionnement efficace des GRD.

Le régulateur souhaite mettre en œuvre une partie de ces objectifs au travers une tarification incitative avec, comme moyen de sa mise en œuvre, le compteur communicant.

Transition énergétique (GW)



Tarification incitative (CWAPE)



Compteurs intelligents (GRD)

- « Chaque composante tarifaire doit inciter les utilisateurs du réseau à consommer au moment où l'électricité est abondante sur le réseau ou à utiliser une capacité d'accès individuelle au réseau compatible avec la capacité disponible sur le réseau au même moment » (avant-projet de décret)

Nos engagements

1. La sécurité

REW a la volonté de faire de la sécurité une culture d'entreprise

a. Au travail

Il ne peut y avoir d'à peu près en matière de sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous et à tous les niveaux.

Je suis responsable de ma sécurité autant que de celle des autres.

b. Des infrastructures de distribution

Elle est le garant de la qualité de la distribution d'énergie.

2. Moteur de la transition énergétique

REW a la volonté d'être un moteur de la transition énergétique au niveau local en favorisant l'arrivée des sources d'énergie du futur, les nouveaux besoins de consommation et l'émergence des communautés d'énergie.

3. Durabilité

a. Information sur l'impact carbone des consommations

Notre action sera principalement axée sur l'information. Le citoyen doit pouvoir connaître l'impact carbone lié à son mode de vie et sa manière de consommer l'énergie.

4. Promotion de l'innovation

a. Smart city

Notre volonté est de participer activement à la mise en place du concept de smartcity en offrant notre infrastructure physique comme support des équipements nécessaires à rendre les villes plus connectées.

b. Smart Grid

REW déploie son propre réseau fibre optique dans le but de connecter l'ensemble de ses cabines de distribution et pouvoir piloter de manière dynamique le réseau.

Chaque cabine de distribution deviendra un centre de collecte des informations sur les flux d'énergie du réseau à la maille d'un quartier

Ce réseau devra nous permettre de mieux cibler les besoins en travaux de renforcement local des réseaux et sa maintenance préventive.

c. Incubateur de la transition énergétique

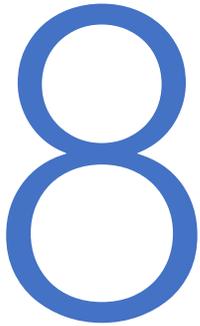
Installé depuis peu dans ses nouveaux bâtiments, REW a la volonté de rénover le reste des bâtiments présents sur son site d'exploitation avec pour objectif d'accueillir de jeunes entreprises et entrepreneurs et autres spin-off qui auront pour vocation de s'impliquer dans la transition énergétique et de leur offrir outre un lieu propice pour faire éclore leur projet, notre savoir et notre connaissance du milieu.

En compléments à ces engagements, notre intercommunale souhaite contribuer...

Aux 17 objectifs de développement durable du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) - adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies. Ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, ont pour but de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.¹

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.²

A notre niveau, notre entreprise a la pouvoir et la volonté de contribuer, au travers de son activité, à s'inscrire dans 8 de ces objectifs :



- Egalité entre les sexes (travail et salaire) ; 5
- Energie abordable, propre, fiable et moderne pour tous (nos coûts de distribution et notre engagement dans la cogénération à base de SER, notre contribution à URE, nos investissements) ; 7
- Travail décent et économie croissante (soutien de l'activité économique locale au travers de la qualité de nos prestations et de notre offre de services) ; 8
- Promotion de l'industriel durable, stimulation de l'innovation et des infrastructures (notre implication en R&D, innovation, smart grid et smart meter, smart lighting, GAC, conditions spécifiques introduites dans les cahiers de charges pour promouvoir les matières recyclables et un minimum de déchets) ; 9
- Réduction des inégalités (égalité de traitement, non-discrimination) ; 10
- Villes et communautés sûres et durables (via la cogénération et le smart lighting, FO, smartcities) ; 11
- Consommation et production responsables ; 12
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (GAC - Transition énergétique, Cogénération, compteurs communicants, Gestion dynamique de l'éclairage, communautés d'énergie renouvelable). 13

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

MARCHES PUBLICS ETHIQUES ET DURABLES

Les marchés publics de services, de fournitures et de travaux initiés par REW dans le cadre de son activité de GRD constituent l'un des outils pour la mise en œuvre de ces objectifs.

La pandémie COVID a révélé, entre autres, notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour des biens essentiels à notre pays et sa population. L'urgence climatique nous pousse à repenser notre manière de consommer l'énergie et le fossé social toujours grandissant, nous amène à avoir une réflexion plus profonde sur les actions que nous pouvons mener pour apporter notre pierre à l'édifice d'un monde plus respectueux de la vie.

Nous souhaitons dans ce cadre introduire des clauses de durabilité spécifiques dans nos cahiers des charges qui s'ajouteront aux objectifs d'efficacité technique et de rentabilité économique, pour contribuer à notre échelle au développement durable via une consommation responsable, des choix sociaux, environnementaux et éthiques au travers de nos commandes.

Au niveau éthique, notre société n'acquerra pas de matériels ou de services issus de pays qui ne respectent pas les valeurs des nations démocratiques et, en particulier :

- Les droits de l'homme
- La liberté d'expression et de l'information
- La liberté de culte
- L'égalité des sexes
- Le travail des enfants
- La protection sociale

Au niveau environnemental, nous refuserons l'accès à nos marchés aux produits qui dans leur mode de production, de prospection, de consommation ou d'approvisionnement ne respectent pas les normes environnementales :

- Déforestation
- Utilisation de matières recyclables
- Traitement des déchets
- Condamnation pour délit environnemental

Un des critères de sélection qualitative sera l'impact carbone du bien ou du service offert. Une préférence sera donnée aux produits issus des circuits courts d'approvisionnement.

Afin de prendre en compte **les aspects sociaux** comme le bien-être de la population, le cadre de vie, le cadre de travail, la solidarité, nous comptons ajouter des clauses qui favoriseront les sociétés qui poursuivent des objectifs suivants :

- Economie sociale (actions de formation et d'insertion socioprofessionnelle)
- Travail adapté
- Promotion du commerce équitable

Ces dispositions prendront en compte également la réduction des inégalités Nord-Sud.

Les sociétés avec qui nous établirons des relations commerciales et qui, pour des raisons de compétitivité, ne pourront s'affranchir de sous-traitants ou d'importations qui ne respectent pas nos critères, devront disposer contractuellement d'autres sources d'approvisionnement en back up pour garantir la continuité de leurs services.

Orientations stratégiques

Nous ne pourrons pas échapper à la transition énergétique et nous l'appelons même de nos vœux.

En tant que GRD, notre responsabilité est de préparer notre réseau et nos infrastructures à cette prochaine révolution énergétique et ainsi éviter de devoir subir ses effets.

Au contraire, nous avons la volonté de nous y préparer afin de faire bénéficier à nos URD des leviers offerts par ces changements.

La relation de notre société à l'énergie va être influencée par la décarbonisation, la décentralisation, la numérisation, et la réduction de la consommation d'énergie au travers de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Nous voulons jouer un rôle moteur dans cette transition énergétique en offrant aux URD les outils nécessaires pour y adhérer de manière active. Le déploiement des compteurs communicants est une condition préalable à sa mise en œuvre.

Nous avons l'ambition de mettre la Ville de Wavre sur le chemin du territoire à énergie positive et à tout le moins de lui donner les outils pour devenir la première commune wallonne à carbone neutre.

Nous sommes intimement convaincus que l'électricité destinée aux ménages sera principalement produite et stockée aux niveaux des quartiers, premier niveau d'une zone à énergie positive, grâce aux énergies renouvelables (solaire, cogénération, réseau de chaleur).

Notre GRD jouera son rôle en offrant un accès à ces nouvelles façons de produire et de consommer ainsi que des services de flexibilité au niveau local afin de construire un réseau fiable et optimisé pour ces types d'échanges.

Le quartier, berceau des communautés d'énergie, sera la première maille de cet édifice.

Cette vision sociétale, à l'opposé du crédo de la fusion forcée des GRD, est une des résultantes de la transition énergétique et des changements opérés dans notre société.

Ce changement dans notre manière de consommer, au sens large, en privilégiant les circuits courts, l'économie locale et la volonté des autorités communales de toujours impliquer davantage les citoyens dans la gestion locale, font que le modèle centralisé des décisions au niveau énergétique n'a plus aucun sens.

Demain, les centres de décision vont revenir à l'échelle de la commune pour tout ce qui est de l'intérêt public en ce compris l'énergie.

1. Gestion de la flexibilité locale

L'équilibre entre la production et la consommation au niveau local nécessitera la mise en place d'un mécanisme de pilotage afin d'intégrer de manière harmonieuse les productions intermittentes et les charges variables comme l'électromobilité dans un souci d'aller vers davantage de décarbonisation et la limitation de moyens de production nationale avec la sortie prochaine du nucléaire.

2. Facilitateur des énergies et carburants alternatifs

La maîtrise des émissions des gaz à effet de serre et des polluants issus de la combustion des énergie fossiles, passera par l'intégration de nouvelles manières de consommer l'énergie.

a. Electromobilité

Nous agissons comme facilitateur de déploiement de bornes de recharges électriques accessibles au public mais également à l'adaptation des raccordements des utilisateurs finaux désireux d'utiliser cette technologie dans leurs déplacements.

b. Station CNG

Nous désirons aussi faciliter l'arrivée de cette nouvelle source d'énergie primaire à destination de la mobilité en orientant les fournisseurs vers des lieux propices à l'installations de tels équipements.

c. Hydrogène

Nous avons foi dans cette énergie du futur. Elle ressemble un grand nombre d'avantages chers à la transition énergétique. Le chemin est encore loin avant de pouvoir en bénéficier en masse mais nous jouerons notre rôle de facilitateur afin de le faire émerger le plus rapidement possible.

3. Gestion optimisée des infrastructures

Une des missions premières d'un GRD est d'offrir un réseau sûr et fiable à un coût optimisé à ses utilisateurs : la sécurité d'alimentation en tout temps à des conditions financières plus basses possibles en fonction des services offerts.

Or la durée de vie de nos infrastructures est très longue et généralement coûteuse. Chaque investissement est donc un pari sur l'avenir. La maîtrise de nos coûts passera inéluctablement par des choix stratégiques d'optimisation. Ces choix ne seront possibles que par une veille systématique de nos infrastructures en temps réel, la collecte et l'analyse des données associées.

4. Suivi des consommations, bilan carbone, potentiel d'autoproduction

Un des volets de la numérisation est l'arrivée de compteur communicant. Ce compteur pourra accepter de compter l'ensemble des intrants d'un bâtiment (eau, gaz, électricité, chaleur).

A côté de l'énergie électrique consommée et autoproduite, le client final pourra également comptabiliser ses consommations en gaz, en eau et en chaleur. Nous souhaitons mettre ces informations à sa disposition au travers d'une plateforme WEB.

Il pourra également avoir une vue sur son impact carbone. Nous souhaitons également pouvoir lui donner des indications sur son potentiel d'autoproduction ou à défaut de participation à une communauté d'énergie.

Il permettra à ceux qui opteront pour ce choix de pouvoir faire, à la fréquence désirée, les bilans de leurs consommations. L'analyse qu'ils feront de leur manière de consommer leur permettra d'agir en connaissance de cause sur leurs habitudes de consommations afin de mieux gérer leur manière de consommer à leur bénéfice, celui du réseau et de l'environnement.

Le GRD est un acteur neutre dans le marché de l'énergie et entend conserver et défendre cette position. Il est à la source de la production d'une quantité importante de données qui va grandir de manière vertigineuse à l'avenir

avec la multiplication des objets connectés et la nécessité de créer le lien entre le réseau auquel est connecté le consommateur final et le marché.

Notre GRD entend jouer ce rôle en toute transparence dans le respect de la confidentialité.

REW vient de finaliser un marché public-cadre de fourniture de compteurs communicants et d'une application logicielle meter-to-cash destinée à la collecte, la validation et le traitement des informations de comptage.

La première application mise en œuvre sera celle du remplacement des compteurs à budget par des compteurs à prépaiement utilisant les fonctionnalités des compteurs communicants.

La seconde application sera le placement des compteurs chez les prosumers par des compteurs de ce type pour leur fonction double flux.

Le marché passé étant un marché cadre de fourniture de ces compteurs pour une durée de 4 ans, REW a la volonté de généraliser la pose de ces compteurs pour l'ensemble des nouveaux raccordements et des modifications de raccordements, anticipant ainsi l'obligation faite aux GRD d'y procéder dès 2023.

5. Autoconsommation collective

Nous avons de grands espoirs dans la gestion décentralisée de la consommation et de la production locale.

Le GRD est un acteur neutre du marché.

Il doit devenir l'interlocuteur privilégié pour la mise en place de regroupement de citoyens voire d'entreprises pour le partage sur une maille à l'échelle d'un quartier des productions locales renouvelables et des consommations.

Il sera le garant de la comptabilité des échanges d'énergie entre les membres de ces communautés et le rapporteur des compléments d'échanges avec le marché.

Nous développerons un pôle de compétences spécifiques, chargé de conseiller, d'émettre des recommandations aux gestionnaires des communautés, sur la manière de construire de manière optimale ces communautés, notamment, sur les potentiels d'échanges et d'équilibre entre leurs membres.

6. Eclairage public dynamique

REW est le premier GRD wallon à avoir intégré la gestion dynamique de l'éclairage public dans son parc de luminaires. Depuis sa première mise en œuvre en 2016, REW n'a eu de cesse de poursuivre son expérience sur ce mode de gestion de l'éclairage public.

Avec sa filiale AREWAL, REW a conclu un marché cadre de 4 ans pour la fourniture de luminaires fonctionnels avec la possibilité d'intégrer la télégestion et la gestion dynamique de ces points en fonction de leur positionnement sur le réseau, toutes les configurations ne permettant pas une gestion dynamique de l'éclairage.

Ce marché a été passé dans le cadre du renouvellement des armatures à vapeur de sodium basse pression et se poursuivra, jusqu'au terme du marché, par le remplacement progressif des armatures d'éclairage utilisant encore la technologie des lampes à décharge. Les GRD disposent en effet d'un délai de 10 ans à dater de 2020 pour y parvenir.

D'ici à la fin 2020, REW aura remplacé plus de la moitié de son parc d'éclairage (5631 Points Lumineux) avec ces nouvelles technologies.

REW a volonté de ne pas attendre le terme des 10 ans pour assainir son parc d'armatures d'éclairages publics en soutenant un rythme de remplacement de 500 armatures par an.

7. En quête de normalisation

REW est arrivé à un degré de maturité tel que dans son mode de fonctionnement au travers de ses processus, il peut prétendre à l'obtention des certifications QSE : ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnementale) et ISO 45001 (Sécurité).

- ISO 9001
 - Cette norme définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité dans le but d'améliorer en permanence la satisfaction des utilisateurs finaux et des acteurs du marché de l'énergie et fournir des services et produits conformes.
- ISO 14001 ou SME (Système de Management Environnementale)
 - Cette norme s'intègre dans le cadre du développement durable et repose sur une démarche volontaire d'amélioration. Elle donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés par notre activité. Elle permettra à REW de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs qui prennent en compte les exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences auxquelles REW a décidé de se soumettre.
- ISO 45001
 - Cette norme spécifie les exigences pour la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail. Elle a pour but de mettre en œuvre et tenir à jour une politique de prévention des accidents de travail et afin d'améliorer de manière proactive les conditions de sécurité au travail.

8. Centralisation et coordination des demandes de raccordements

Avec l'arrivée du compteur communicant, nous sentons et appelons de nos vœux qu'une collaboration entre gestionnaires de réseau puisse s'organiser autour de la collecte des informations de comptage. Comme déjà expliqué, le compteur électrique communicant peut recevoir et transmettre l'information de comptage provenant d'autres sources comme les compteurs d'eau, de gaz ou de chaleur.

Mais nous pouvons également collaborer avec ceux-ci pour mettre en œuvre une plateforme commune pour gérer les travaux sur raccordements pour permettre aux citoyens d'introduire ses demandes à un seul endroit en s'adressant à tous les gestionnaires de réseau en une seule opération. Cela permettra de rationaliser les interventions et le temps de réalisation au bénéfice de tous. Des contacts ont été pris en ce sens avec les autres gestionnaires de réseaux.

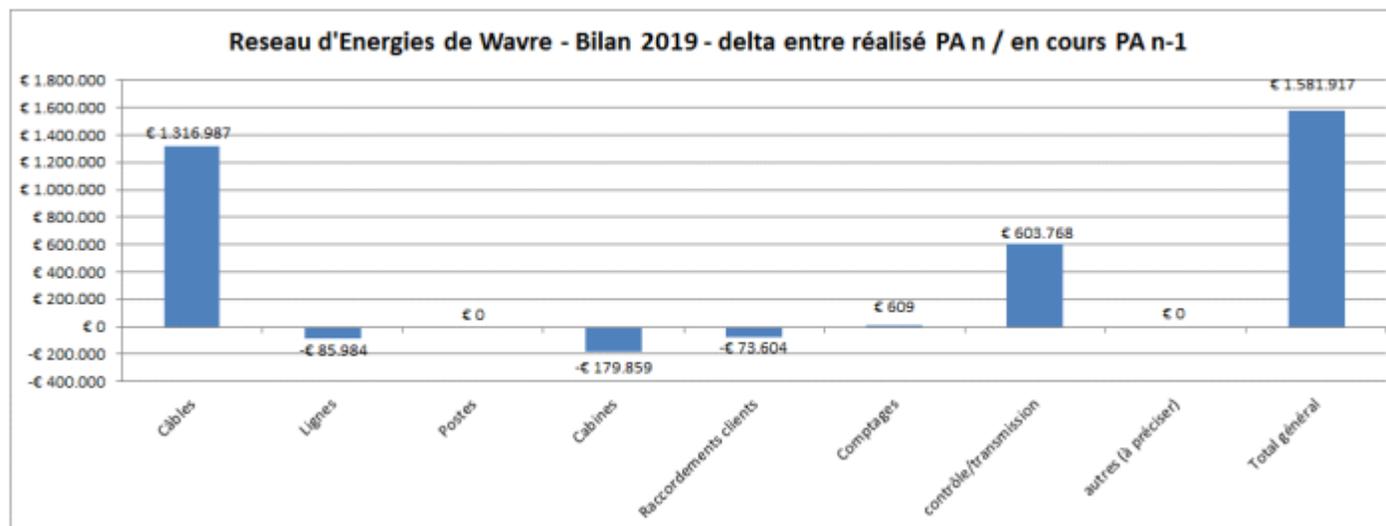
9. Rapport d'évaluation annuel

Le REW A PREVU D'ALLOUER UN BUDGET DE PRES DE 3.907.152 € AUX INVESTISSEMENTS DANS SON RESEAU en 2020. Ce montant démontre l'importance accordée par le REW à la gestion et à la qualité du réseau de sorte que ses utilisateurs puissent bénéficier d'une alimentation performante en électricité.

2- Bilan 2019

GRD PB bilan 2019	Prévisions plan 2020-2024	Réalisations plan 2021-2025	Delta en euros	Delta en %
Réseau d'Energies de Wavre	€ 3.849.411	€ 5.431.328	€ 1.581.917	41%

Au bilan de l'année 2019, l'analyse des postes budgétaires fait apparaître les différences suivantes :



- ✓ L'activation des équipements, une fois le chantier terminé et mis sous tension, fait naître un décalage entre un investissement sur le terrain et son enregistrement comptable. En 2019, REW a activé en comptabilité

de nombreux assets qui se trouvaient toujours en chantier dans les plans d'adaptation antérieurs. Ce surinvestissement (pour l'essentiel, de lotissements importants et de chantiers d'enfouissement de réseaux aériens) correspond donc dans les faits à un rattrapage dans l'enregistrement comptable ;

- ✓ Pour ce qui est du poste « contrôle et transmission », outre le rattrapage relatif à l'activation de chantiers en cours, REW a profité de l'opportunité de travaux en synergie avec Proximus pour placer de la fibre optique dans l'ensemble du zoning nord ;
- ✓ Les augmentations constatées en raccordement sont liées à la finalisation de certaines portions du lotissement du champ Saint Anne (maisons individuelles et plusieurs buildings à appartements).

2- Budget 2020 à 2023

Le budget global d'investissements récurrents pour les années 2020 à 2022 a été compris entre 3,9 M€ et 4 M€. Cette estimation découle directement des besoins en renouvellement de réseaux devenus vétustes ou sous dimensionnés et à la progression estimée de la charge.

Tableau résumé des investissements projetés de 2020 à 2023

Investissements récurrents

Description	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Total Réseau MT	2.110 k€	2.258 k€	2.291 k€	2.167 k€
Total Réseau MT-BT	73 k€	77 k€	78 k€	74 k€
Total Réseau BT	1.725 k€	1.631 k€	1.655 k€	1.843 k€
TOTAL GRD	3.908 k€	3.966 k€	4.025 k€	4.084 k€

3- Rapport Qualité

En matière de qualité de la distribution REW n'a pas à rougir de ses prestations

L'indisponibilité : l'indisponibilité représente le temps annuel moyen d'interruption d'un utilisateur du réseau de distribution. C'est donc la somme estimée des temps d'interruption de tous les utilisateurs du réseau de distribution divisée par le nombre d'utilisateurs.

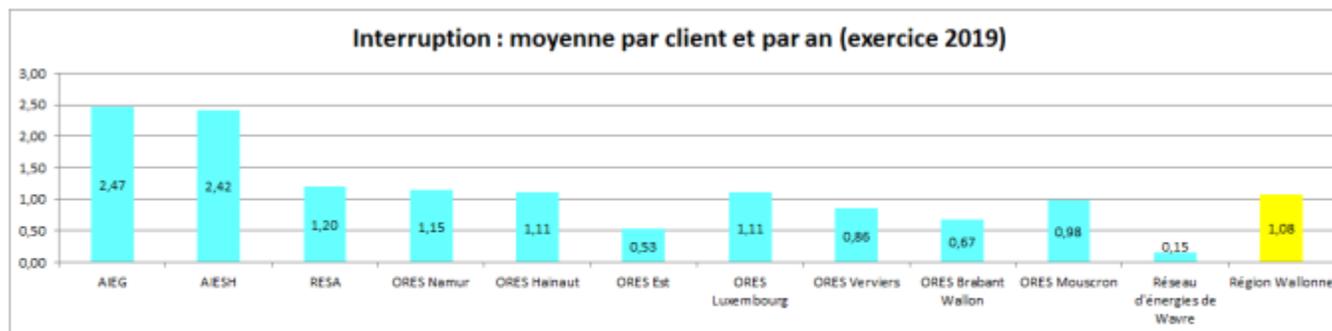
Indices qualité pour l'exercice 2019						
	Indisponibilité totale		Fréquence		Durée de rétablissement	
	Citée dans les rapports	Obtenue par calculs	Citée dans les rapports	Obtenue par calculs	Citée dans les rapports	Obtenue par calculs
AIEG	02:46:16	02:47:11	2,47	2,47	01:07:26	01:07:49
AIESH	02:12:11	02:11:09	2,42	2,42	00:54:00	00:54:11
RESA (Ville de Liège compris)	00:48:54	00:48:44	1,20	1,20	00:40:37	00:40:36
ORES Namur	00:52:00	00:51:50	1,15	1,15	00:45:04	00:45:08
ORES Hainaut	00:52:00	00:51:18	1,11	1,11	00:46:46	00:46:21
ORES Est	00:21:00	00:21:10	0,54	0,53	00:39:15	00:39:44
ORES Luxembourg	00:37:00	00:37:21	1,12	1,11	00:34:02	00:33:38
ORES Verviers	00:30:00	00:29:56	0,86	0,86	00:34:50	00:34:57
ORES Brabant Wallon	00:33:00	00:33:18	0,67	0,67	00:49:16	00:49:56
ORES Mouscron	00:56:00	00:56:04	0,98	0,98	00:57:15	00:57:30
Réseau d'Energies de Wavre	00:03:27	00:03:26	0,15	0,15	00:20:02	00:23:01
Région Wallonne	-	00:48:14	-	1,08	-	00:44:37

TABLEAU 38 PRINCIPAUX INDICES QUALITE : COMPARAISON DES VALEURS CITEES DANS LES RAPPORTS DES GRD ET CELLES RECALCULEES PAR LA CWAPE (FIN 2019)

En d'autres termes, un citoyen Wavrien est privé d'alimentation 23 minutes sur une année contre 44 minutes en moyenne en Région Wallon.

La fréquence des interruptions : la fréquence des interruptions est le nombre annuel moyen d'interruptions d'un utilisateur du réseau de distribution, ce qui correspond à la somme de toutes les interruptions des utilisateurs du réseau de distribution divisée par le nombre d'utilisateurs.

En termes de fréquence et plus particulièrement pour l'année 2019, les différences enregistrées par GRD peuvent se résumer comme suit :



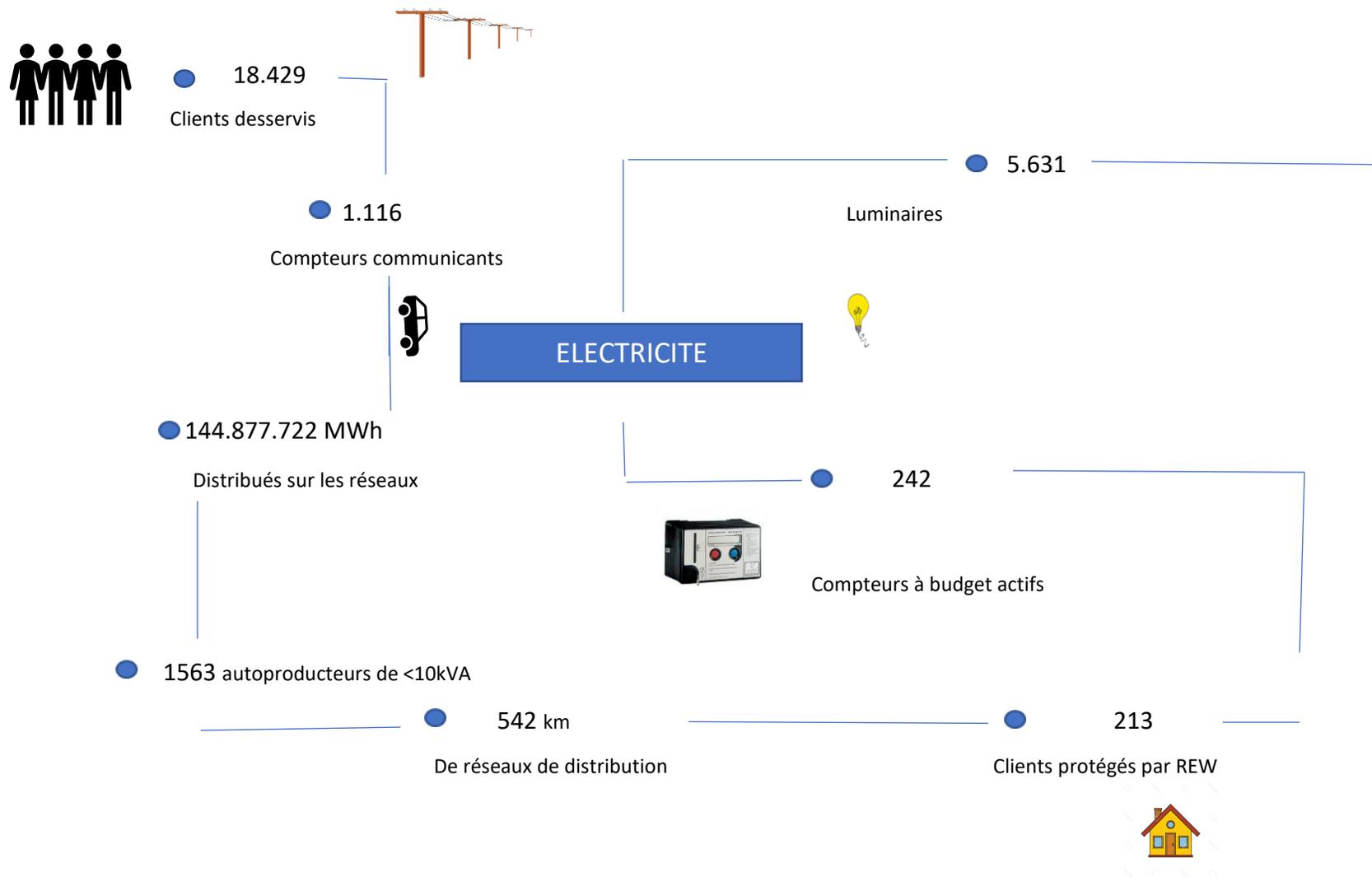
GRAPHIQUE 55 FREQUENCE PAR GRD
(ANNÉE 2019)

En 2019, la fréquence d'interruption en Région wallonne était de 1,08. C'est-à-dire que sur base de cette moyenne, un utilisateur de réseau Wallon connaît une coupure de son alimentation électrique tous les 11 mois.

Sur la commune de Wavre, le citoyen connaît une coupure de son alimentation électrique tous les **80 mois** soit tous les **6 ans ½**.

10. LE REW EN QUELQUES CHIFFRES

A fin décembre 2019



ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

● 1602

Interventions

● 507 kW

de puissance installée

● 178.617 € (coût affecté à l'EP 2020)

● 31

Travailleurs à temps plein

Total du bilan : 80.790.000 € (2018)

RESSOURCES HUMAINES

BILAN FINANCIER

● 4.722.722 € (2020)

Total des investissements (nets)

● 9.399.800 €
Chiffre d'affaires (hors GRT)
(2020)

● 1.90 % (sur nbr d'heures prestées)

De la masse salariale consacrée à la formation

● 833 heures

Heures de formation
(moyenne par travailleur en 2018)

● 2

Recrutements (2019)